

### *Initiatives ministérielles*

année pour la Défense. Je disposais de sept minutes pour poser des questions à la ministre associée de la Défense nationale, relativement à un budget de 13,2 milliards de dollars.

Une fois que la ministre associée eut terminé ses remarques préliminaires, le comité qui, je crois, était composé de sept membres, disposa d'environ une heure et dix minutes pour poser des questions à la ministre, qui vient devant le comité une fois par année pour discuter du Budget des dépenses. Pensez-vous qu'une telle farce serait tolérée aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en Allemagne?

Nous pourrions entreprendre des réformes à la Chambre si nous avions véritablement le pouvoir de refuser d'accorder des crédits. En Allemagne, le ministre des Finances dépose un budget. Ce budget est présenté à un comité de la Chambre basse. Ce comité dispose de 30 jours pour faire des modifications, des ajouts et des soustractions, dans le but d'obtenir un vote majoritaire à la Chambre. S'il ne parvient pas à obtenir ce vote majoritaire, le budget est rejeté. Il n'est pas renvoyé au ministre des Finances, mais récrit par un autre comité de la Chambre basse. Le comité budgétaire original est dissous. Il ne doit rien à personne, politiquement parlant. Une fois qu'il a accompli son travail, il disparaît.

Monsieur le Président, je n'ai disposé aujourd'hui que de 20 minutes. Si je ne m'abuse, ces 20 minutes sont presque écoulées. Je résumerai donc pour conclure que nous, parlementaires, devons prendre le contrôle de la présente institution, balayer les toiles d'araignée et nous débarrasser d'un Règlement archaïque et inopportun, peu importe que nous puissions avoir la parole pendant cinq ou 50 minutes. Là n'est pas la question. L'important, c'est que notre assemblée soit une assemblée législative. C'est ici que les projets de loi devraient vraiment prendre leur origine. Le pouvoir exécutif n'a pas d'affaire dans le processus législatif.

Le pouvoir exécutif pourrait être constitué à l'extérieur de la Chambre, d'une dizaine de ministres chargés d'établir l'orientation politique et de formuler la politique. Les projets de loi devraient être établis aux sous-comités et aux comités, puis adoptés à la Chambre, et leur sort ne devrait pas dépendre strictement de la politique partisane. Les Canadiens en ont assez de l'esprit partisan. Ils en ont ras le bol de nous voir marquer ici de bons points au cours du débat. Notre assemblée n'est qu'un pâle reflet ou une piètre imitation de ce qu'était

l'*Oxford Union* il y a une cinquantaine d'années. Ciel, cela en dit long sur notre assemblée législative!

Nous devons modifier nos façons de faire ou on va les modifier pour nous. Nous allons perdre le peu d'influence que nous exerçons sur le processus législatif. Et je crois, j'ai bon espoir en fait, que cela en sera fait des cris, des hurlements, du manque de décorum, de notre comportement de chimpanzés—et je regrette d'insulter ainsi les chimpanzés. La période des questions est digne de la jungle, du jardin zoologique. Je suis persuadé que cela cessera ou diminuera, du moins. Après tout, lorsqu'on n'a aucun pouvoir ni aucune influence et qu'on touche 100 000 \$ par année, qu'y a-t-il d'autre à faire que de crier, hurler, beugler? Cela me dégoûte.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le débat. La parole est au député de Scarborough—Rouge River.

Je voudrais signaler à la Chambre qu'en vertu de l'article 57 du Règlement, il n'y aura aucune question ni observation jusqu'à 13 heures.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour poursuivre le débat sur les modifications au Règlement dont le Parlement est maintenant saisi. Au départ, elles ont été proposées, mais je pense qu'elles vont maintenant nous être imposées puisque le gouvernement a décidé d'appliquer la clôture.

Dans le cas de ces modifications, on ne suit pas la même procédure que celle qui s'applique aux autres mesures législatives présentées dans cette enceinte. En effet, toutes ces modifications vont être adoptées en une seule étape, si on peut dire. Cela diffère grandement de ce qui se passe en temps normal. La pratique veut que les mesures législatives soient examinées deux ou trois fois au comité et à la Chambre avant d'être approuvées.

J'ai bien entendu les observations du député qui m'a précédé. Je les ai beaucoup appréciées. Cependant, je voudrais préciser que je n'accepte pas les excuses que nous a présentées le député pour certaines imperfections de notre système démocratique. Je pense en effet que c'est normal. Notre Règlement reflète certaines de ces imperfections.

Le député de Gander—Grand Falls nous a bel et bien fait remarquer récemment qu'on ne pouvait rapprocher les banquettes ou les disposer différemment, parce qu'il doit y avoir une longueur de deux épées entre les banquettes ministérielles. Cela montre bien que de temps à autre, dans une démocratie, il peut y avoir un certain désordre. Je ne voudrais pas qu'on en vienne, par souci d'ordre, à empêcher tout véritable débat animé.